

FICHES CONCOURS

QUESTIONS DE SOCIETE

Les immigrés, que sait-on sur eux ?

Mai 2017



Arrivée de migrants à New-York, Franck Leslis, 1887

Définition et nombre

Les immigrés décomptés par l'Insee sont des personnes nées étrangères dans un pays étranger et résidant en France, qu'elles soient restées de nationalité étrangère ou qu'elles soient devenues françaises. La définition est statistique et non pas juridique, la seule distinction valide juridiquement étant celle qui repose sur la nationalité et distingue Français et étrangers. Recourir à la notion d'immigration permet de décompter et de suivre l'intégration des personnes qui ont traversé une frontière pour s'installer dans un pays où elles ne sont pas nées et dont, à la naissance, elles ne possédaient pas la nationalité. La France comptait en 2014 5,9 millions d'immigrés, dont 3,6 millions d'étrangers nés hors de France et 2,3 millions de Français par acquisition nés étrangers dans un pays étranger.

En vertu de cette définition, les enfants d'immigrés ne sont pas des immigrés eux-mêmes, dès lors qu'ils sont nés en France, même si leurs parents sont restés étrangers. Le langage courant les désigne pourtant fréquemment sous ce terme, alors qu'ils sont parfois Français dès leur naissance ou, selon le droit actuel, appelés à le devenir à leur majorité, s'ils ont été durablement résidents.

Les évolutions de la population immigrée

La France est un vieux pays d'immigration : les immigrés étaient déjà plus d'un million en 1900 et 2 millions en 1946. L'immigration de travail, encouragée jusqu'en 1974 (les immigrés étaient alors 3,9 millions) a été stoppée plusieurs années ensuite et le droit au séjour, dissocié de l'occupation d'un emploi, a été de plus en plus encadré, du moins pour les ressortissants

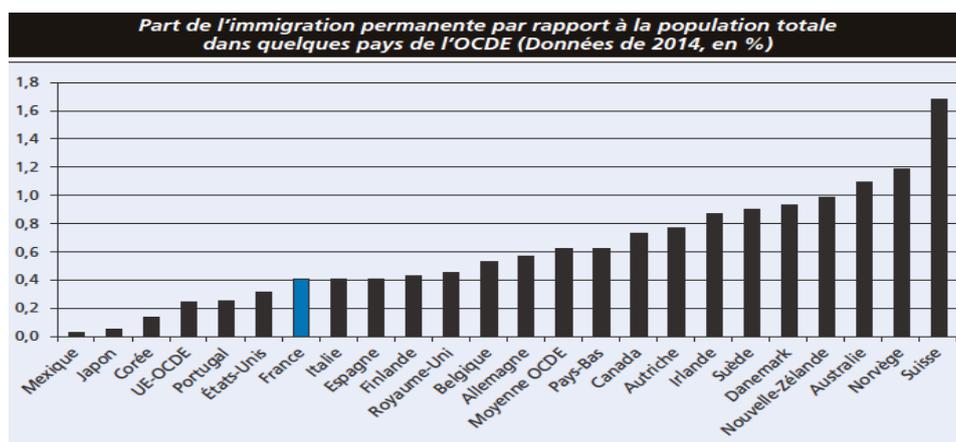
de pays hors Union. Les entrées n'ont cependant pas cessé : hors étudiants et hors ressortissants de l'UE, elles oscillent aujourd'hui aux alentours entre 145 000 et 150 000/an. 62 % de ces entrées le sont désormais pour motif familial, mariage ou regroupement familial d'un travailleur déjà installé en France. Le motif travail est plus marginal (14 % en 2015), les demandes n'étant acceptées que pour certains métiers. Les entrées pour demande d'asile ou raisons humanitaire sont elles-mêmes limitées (13,6 % en 2014, 15 % en 2015) mais augmenteront sans aucun doute dans les prochaines années.

Toutefois, tous les immigrés ne restent pas en France : sur les 1,6 millions arrivés en France de 2006 à 2013 (Union européenne comprise), 500 000 sont repartis et, compte tenu des décès (400 000), le solde s'établit à 700 000 personnes, soit 82 000/an (0,8 point de population immigrée supplémentaire en 8 ans)¹.

Les origines ont évolué : si l'on raisonne en termes de « stocks » (en prenant en compte tous les immigrés quelle que soit leur date d'arrivée en France), les européens, qui formaient 67 % de l'ensemble en 1975 n'en représentent plus que 37 % (les plus vieilles vagues d'immigration restent représentées mais moins), la part de l'Afrique (Maghreb inclus) grandit (28 % en 1975, 43 % aujourd'hui), de même que celle de l'Asie et l'Océanie (5 % en 1975, 20 % aujourd'hui).

Contrairement à une opinion fréquemment répandue, la France n'est pas un pays d'immigration massive.

S'agissant d'immigration permanente (en excluant les étudiants mais en tenant compte des mouvements intracommunautaires), la France se situe parmi les pays de l'OCDE à faible flux. Les écarts entre pays se sont sans aucun doute amplifiés en 2015 avec l'arrivée en Europe de 950 000 réfugiés dont la destination a été, massivement, l'Allemagne et les pays scandinaves, la France ayant été beaucoup moins impactée.



Source : OCDE (Perspectives des migrations internationales, 2016), données pour 2014. L'immigration permanente comprend l'immigration régulée (titres de séjour) et les « mouvements libres », essentiellement l'immigration entre pays de l'Union européenne.

La singularité de la France réside plutôt dans un brassage ancien d'immigrations successives et dans l'importance d'une « seconde génération ». L'Insee décompte en 2015 7,3 millions de résidents qui, sans être immigrés eux-mêmes, ont au moins un parent immigré. Le démographe François Héran estime qu'un quart de la population française est, sur une ou

¹ Insee Focus n° 38, octobre 2015, Population française, étrangère et immigrée depuis 2006

deux générations, lié à l'immigration, quelle que soit son origine. L'immigration, dont les flux sont modérés, est une donnée consubstantielle à la démographie française.

La politique d'immigration

Les entrées sont contrôlées : exception faite des ressortissants communautaires et des immigrés de longue date, qui bénéficient d'un titre de résident de 10 ans automatiquement renouvelable, les entrées pour travail sont soumises à condition (elles doivent relever de certains métiers), la venue des étudiants doit être autorisée et les entrées pour asile ou motif humanitaire doivent être validées. Même le regroupement familial, qui correspond dans son principe à un droit, est soumis à conditions, et la délivrance de titres aux conjoints est contrôlée.

Toutefois, pour éviter l'obligation de renouveler trop fréquemment les titres d'immigrés qui s'installent en France, la loi du 7 mars 2016 institue un titre pluriannuel de 4 ans, que les immigrés qui satisfont aux obligations du Contrat d'intégration Républicaine peuvent obtenir après au minimum un an de séjour régulier.

L'asile

Les réfugiés sont des immigrés mais ne relèvent pas de la politique d'immigration. La Convention de Genève de 1951 les définit et la Constitution française comme le droit européen font obligation de les accueillir. L'OFPRA, établissement public dépendant du Ministère de l'Intérieur, leur accorde, après examen, le statut de réfugié. Les délais d'examen sont aujourd'hui d'une longueur excessive, notamment au regard des directives européennes. Sont alors maintenus dans la précarité des demandeurs qui n'ont pas le droit de travailler immédiatement et ne perçoivent qu'une allocation très modique sans toujours se voir proposer un logement dans un centre d'accueil (CADA), dont le nombre est insuffisant. La loi du 29 juillet 2015 s'efforce de raccourcir les délais d'instruction et de développer les centres d'accueil mais l'augmentation même modeste des demandes en 2015 et 2016 risque de mettre à mal l'objectif d'amélioration. Le nombre de personnes admises à l'asile augmente en effet : 52 000 en 2014, 62 000 en 2015, 70 000 en 2016.

L'intégration et ses failles

- Officiellement, l'objectif de la politique d'immigration est l'intégration. Le contrat d'intégration républicaine tel que défini par la loi du 7 mars 2016 (il existait auparavant, depuis 2007, un contrat d'accueil et d'intégration un peu différent) en représente le socle : les étrangers qui veulent s'installer durablement bénéficient d'une information juridique et pratique préparatoire à la migration, puis, après leur arrivée, d'un entretien avec un représentant de l'Office français d'immigration et d'intégration. Ils doivent s'engager par contrat à suivre les formations civique et linguistique prescrite. La politique, qui ne s'adresse qu'aux primo-arrivants, est d'ampleur modeste.

- L'insertion des immigrés dans la société française reste difficile : la population immigrée est dans l'ensemble plus ouvrière et moins diplômée (38 % de peu ou pas diplômés contre 15 % chez les non immigrés), nettement plus pauvre (en 2012, son taux de pauvreté est de 38 %

contre 13,9 % pour l'ensemble de la population) et plus exposée au chômage que la population majoritaire. Les données sur la pauvreté et le chômage doivent toutefois être relativisées. Le seuil de pauvreté n'est pas un très bon outil de mesure de la pauvreté (il confond les pauvres et les ménages très modestes, surtout quand les familles sont nombreuses) et le taux de chômage des ouvriers est élevé : celui des immigrés n'est pas aberrant compte tenu des caractéristiques de cette population.

D'autres caractéristiques sont plus préoccupantes : les études de l'INED démontrent que la ségrégation spatiale des immigrés², surtout ceux originaires du Maghreb, de l'Afrique transsaharienne ou de l'Asie, est « patente », même si les immigrés sont mêlés à la population majoritaire : le pourcentage immigrés et enfants d'immigrés atteint en moyenne 50 % dans les quartiers de la politique de la ville mais il dépasse parfois cette moyenne, notamment dans certaines communes de la banlieue parisienne.

Une étude de l'OCDE de 2015 montre que les jeunes de la seconde génération ont plus souvent une scolarité difficile (l'école réussit moins bien que dans d'autres pays de l'OCDE à combler les écarts de départ avec la population majoritaire) et se plaignent, davantage que leurs parents, de discriminations, dont les différentes études sur l'intégration professionnelle des jeunes immigrés ou enfants d'immigrés démontrent l'existence.

Enfin, le nombre des naturalisations, signe même d'une bonne intégration, reste modeste. Tous motifs confondus (y compris par mariage après 4 ans ou par déclaration pour les jeunes étrangers nés en France), le nombre atteignait jusqu'en 2010 entre 130 000 et 140 000 annuellement. Il a baissé ensuite fortement (moins de 100 000 en 2012), les critères ayant été durcis. Il remonte aujourd'hui lentement (113 000 en 2015). Les naturalisations par décret, qui concernent principalement les immigrés, sont soumises à une durée minimale de résidence et à conditions d'intégration strictement vérifiées : elles ne dépassent que de peu 60 000 décisions annuelles.

- D'autres signes sont plus positifs : si, parmi les immigrés, existe toujours une part de « sans diplômes » plus importante que chez les natifs, la part des diplômés du supérieur devient aujourd'hui égale sinon supérieure à celle des non immigrés : ces données viennent de ce que les jeunes nouveaux migrants sont mieux formés. Le niveau de diplômes des immigrés est en effet très variable selon la date d'arrivée.

Conclusion

Comme dans nombre de pays européens, l'immigration en France fait l'objet de débats passionnels. En 2016, selon le baromètre de la confiance politique du Cévipof, 64 % des Français jugent qu'il y a trop d'immigrés en France. La crise a augmenté l'intolérance, voire le racisme. Quant à l'insistance des pouvoirs publics sur l'apprentissage des valeurs Républicaines et de la laïcité, elle met en lumière leur méfiance : les immigrés sont toujours quelque peu soupçonnés de ne pas vouloir s'intégrer, alors que c'est sans doute notre société qui ne met pas tout en œuvre pour leur intégration.

² La ségrégation des immigrés en France, état des lieux, INED, revue Population et sociétés, avril 2011